

Certificat d'Aptitude à Conduire en Sécurité - CACES® R486 R486A (Cat : A - Recyclage) PEMP + Module Complémentaire d'1 heure Port du Harnais

PLATES FORMES ELEVATRICES MOBILES DE PERSONNEL
Personne qui maîtrise la conduite et la manipulation d'une PEMP.
CATEGORIE A : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7000/>

Présentiel - Synchrone

Objectifs

L'objectif est que l'apprenant doit au terme de cette formation, connaître les consignes d'utilisation optimale, incluant la sécurité dans le poste, selon les textes du décret et de tester les capacités de chacun selon le référentiel de base.

La Cnam a développé le dispositif CACES en vue de prévenir les risques liés à la conduite d'engins.
Ce dispositif définit les compétences pour conduire en sécurité des équipements concernés et les modalités de tests de ces compétences.
Il permet de remplir l'obligation réglementaire de formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail).
Cette certification reprend les compétences définies dans la recommandation R.486A.

Les + métier

Cette formation leur permettra d'effectuer et maîtriser toutes les manoeuvres de conduite de la PEMP, levage/descente de la plate-forme y compris en configuration de secours, ainsi que l'entrée/sortie en sécurité de celle-ci.



Public Visé

Toute personne expérimentée dans la conduite de l'équipement concerné, titulaire ou ayant déjà été titulaire d'un CACES® correspondant à la catégorie visée, souhaitant actualiser ses connaissances et compétences en vue du renouvellement de son CACES®.



Pré Requis

Il est recommandé de s'assurer de l'aptitude médicale du salarié à conduire une PEMP avant de s'engager dans un processus de formation et de test CACES®.
En effet, cette démarche devra obligatoirement être effectuée préalablement à la délivrance de l'autorisation de conduite.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

- Effectuer une prise de poste en mobilisant ses connaissances et en assurant les vérifications adaptées pour garantir la conduite en sécurité d'une plate-forme élévatrice mobile de personnel (PEMP) à élévation verticale.
- Maîtriser les conditions d'équilibre des PEMP.
- Réaliser les opérations de mise en place, de conduite et les manoeuvres des PEMP à élévation verticale de type 1 en respectant les règles de sécurité.
- Réaliser les opérations de conduite et les manoeuvres des PEMP à élévation verticale de type 3 en respectant les règles de sécurité.
- Assurer l'entretien de son engin.
- Maîtriser la réglementation au port du harnais,
- Charger et décharger une PEMP sur un porte-engins en sécurité (optionnel).
- Utiliser le harnais en toute sécurité.
- Réaliser les opérations de fin de poste et d'entretien quotidien en identifiant les éventuels dysfonctionnements ou anomalies de la plate-forme à élévation verticale pour en rendre compte.

Parcours pédagogique

PARTIE THEORIE (3 heures 30 minutes)

ENSEIGNEMENT GENERAL

- Connaissances générales,
- Technologies des PEMP,
- Les principaux types de PEMP - Les catégories de CACES®,
- Notions élémentaires de physique,
- Stabilité des PEMP,
- Risques liés à l'utilisation des PEMP,
- Exploitation des PEMP,
- Vérifications d'usage des PEMP.

PARTIE PRATIQUE (3 heures 30 minutes)
OBLIGATION D'EFFECTUER LE MODULE COMPLEMENTAIRE D'1 HEURE PORT DU HARNAIS

MISE EN SITUATION

- Prise de poste et vérification,
- Conduite et manoeuvres,
- Fin de poste - Opérations d'entretien quotidien - Maintenance.

TEST CACES® (7 heures)

Méthodes pédagogiques

Echanges avec les stagiaires (questions ouvertes, partage des connaissances et expériences...),

- Alternance d'apports théoriques et pratiques :

- apports théoriques via des supports visuels et présentations interactives (vidéos de démonstrations et Power Point),
- apports pratiques avec des études de cas et des mises en situation de travail.

- Livret de formation remis aux stagiaires.

Qualification Intervenant·e·s

Formateurs spécialisés dans la conduite et la manipulation des PEMP.



Méthodes et modalités d'évaluation

- Les modalités de vérification des compétences à la conduite en sécurité sont définies dans la recommandation R.483 de la Cnam et organisées en "test CACES", sanctionné en cas de succès par la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (uniquement par organisme testeur certifié CACES).
- Ce texte précise que le test CACES comprend une épreuve théorique et une épreuve pratique dont les durées sont encadrées, qu'il est réalisé par un organisme testeur certifié.

Modalités d'accessibilité handicap

Référente Handicap : Madame Anaïs GRANDE. Nous consulter au préalable.

Sanction formation

Délivrance aux participants d'une attestation de fin de formation.

Délivrance d'un certificat de réalisation.

Délivrance d'un CACES® R.486A d'une validité de 5 ans en cas de réussite aux examens.



Durée

14.00 Heures

2

Jours

Effectif

De 4 à 6 personnes



Contactez-nous !

Mathieu BARRES
Président de la SAS

Tél. : 0555933600
Mail : contact@limousin-formation.com

Formation éligible au CPF. Vous pouvez vous inscrire sur Mon Compte Formation : voir descriptif détaillé ci-dessous

Descriptif détaillé RNCP / RS - France Compétences

Certificateur : INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE - Validité certification : Date enregistrement 15/12/2024 | fin validité : 18/12/2029
A : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 486A catégorie A : PEMP à élévation verticale - RS 7000

